

LE COIN DE L'AUDIT

Le Seuil de Signification en audit

La mission principale de l'auditeur financier consiste à porter une appréciation sur les états financiers de l'audité et son jugement se fonde principalement sur le niveau des erreurs et anomalies, d'où la nécessité pour lui d'avoir un repère que les professionnels ont désigné par «seuil de signification».

Qu'est ce que le seuil de signification en audit ?

Le seuil de signification (également appelé seuil de matérialité) est le niveau au-dessous duquel les erreurs ou risques d'erreurs relevés ne sont pas de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des états financiers sur lesquels l'auditeur est amené à porter une opinion.

Si le seuil est un chiffre calculé (critères et méthode), le terme signification quant à lui renvoie à un jugement d'où la notion de « **caractère significatif** » définie par l'IFAC comme suit : *"Une information est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les états financiers"*.

On constate ainsi que ce caractère significatif dépend de l'importance de l'élément ou de l'erreur évalué dans les circonstances spécifiques de son omission ou de son inexactitude.

Cependant, il faut préciser que le caractère significatif d'une information est un seuil (un chiffre) plutôt qu'un critère qualitatif que cette information doit posséder pour être utile et c'est en cela que réside toute la difficulté de sa détermination et de son interprétation.

Alors , comment calcule t - on le seuil de signification ainsi défini ?

Si les normes professionnelles se sont contentées de donner la définition, ni les critères ni la démarche de calcul n'ont été codifiés avec précision.

C'est pourquoi, les professionnels ont conçu des critères et des démarches propres en fonction de la nature des secteurs d'activité, de la taille des entreprises. Nonobstant que les tests de ceux-ci aient abouti à des résultats globalement satisfaisants, ils ne peuvent pas être érigés actuellement en norme compte tenu des disparités souvent constatées.

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes de France a donné quelques critères suivants tout en précisant qu'il ne s'agit point de références absolues :

Poste Seuil	
Capitaux propres	1 % à 5 %
Résultat net ou courant	5 % à 10 %
Chiffre d'affaires	1 % à 3 %

L'auditeur doit choisir, en fonction de sa connaissance de l'entité auditée et de son expérience du secteur d'activité, le critère qui lui semblerait être le plus pertinent ou une combinaison de ces critères et comme tout jugement professionnel, il doit être en mesure de le justifier.

A quel moment le seuil de signification est déterminé ?

Dans la pratique, le seuil est apprécié à trois stades :

A la planification de la mission : à cette phase, la détermination du SS permet à l'Auditeur d'établir le calendrier et l'étendue de ses travaux. Dans la démarche d'Audit, cet exercice exige un niveau de compétence élevé ; tâche qui est dévolue au Directeur ou au Chef de mission. L'auditeur détermine au même stade, ce qui est convenu d'appeler « Risque d'Audit » (sur lequel nous reviendrons dans nos prochains articles) et tire le lien entre SS et RA car « **plus le risque d'audit est faible, plus le SS est élevé et inversement** ».

Pendant les travaux, l'auditeur doit apprécier et ajuster son SS en fonction des circonstances réelles qui se présentent.

A la fin de ses travaux, il procède à la récapitulation des erreurs ou anomalies relevées ou décelées qu'il rapproche du SS afin d'apprécier leur caractère significatif ou non. L'Auditeur propose des ajustements, reclassements et des retraitements des informations en fonction du SS.

Quel en est l'intérêt pour l'auditeur ?

Nous retenons essentiellement deux intérêts pour l'auditeur :

- le premier est professionnel car la détermination du SS entre dans le cadre d'une méthodologie d'ordre technique et organisationnel et c'est ce qui différencie le professionnel de l'amateur au delà de toutes autres considérations.
- le second renvoie à la responsabilité du professionnel. L'audit n'est jamais un contrôle exhaustif. Il est plutôt fondé sur des sondages (échantillonnage) compte tenu de la taille généralement élevée des opérations à contrôler ; ce qui laisse toujours subsister une marge d'erreurs susceptible de lui échapper. Aussi, sa responsabilité ne saurait être mise en cause dès lors que toutes les normes de la profession ont été respectées.

Il convient toutefois de rappeler ici qu'une documentation adéquate et appropriée doit être créée et conservée sur tout le processus relatif au SS.

Au Mali, les professionnels accordent de plus en plus une importance de premier ordre au SS, ce qui a permis depuis quelques années de relever la qualité de leurs prestations.